

COMMUNIQUE DE PRESSE
KOLEKTIF AVOKA DEFANS A LA DEFANS

Jean-Lucien ARGELIER dit Libert, abattu en Guadeloupe le 12 AVRIL 2026 par des gendarmes

Il s'appelait Jean-Lucien ARGELIER dit Libert !

Le Dimanche 12 Avril 2026 en début de soirée, en la Ville du Moule, rue Duchassing, un guadeloupéen a été une fois de plus abattu par des tirs de gendarmes. L'homme gisait sur la voie publique près du couvercle d'un égout ... Alors que la victime se débattait sur la voie publique car venait d'être grièvement atteinte par les tirs et gisait au sol, elle a été menottée par les militaires. Pas d'ambulance, pas de SAMU immédiatement. L'homme a par la suite été laissé au sol pendant plusieurs heures...

Ce fait est vécu par plusieurs témoins comme une exécution :

- La victime n'était pas porteuse d'un sabre contrairement aux affirmations éhontées et mensongères du spécialiste justice d'un media public.
- La victime était en situation de faiblesse pour être triplement porteuse d'une maladie grave et d'un handicap aux deux jambes
- La victime n'a pas été secourue par les gendarmes qui ont, selon plusieurs témoignages, refusé à une infirmière son accès en urgence...
- L'appel de "renforts" semble avoir été la priorité des auteurs des tirs mortels pendant que l'homme gisait à terre tel un gibier. La victime baignait dans une énorme flaque de sang ... les premiers gestes ont été de le menotter

Il y a une longue tradition en Guadeloupe et singulièrement dans le Nord Grande-Terre plus précisément au Moule, de sang versé à l'occasion de ces interventions militaires (Petit-Canal 1925, tuerie du Moule 1952).

La défense collective de la famille entend demander que les militaires mis en cause dans la mort de cet infirme lourdement handicapé rendent des comptes, soient poursuivis et jugés.

La réitération d'un tel drame, nous oblige comme défenseurs à :

1. Exiger une communication transparente honnête et équitable dans cette affaire
2. Exiger une information pénale contradictoire et dotée de la célérité nécessaire au besoin de justice
3. Demander à ce que les mis en cause, qui n'ont pas hésité à tirer par trois fois sur un infirme, en curatelle, soient poursuivis et jugés.

La mission de la justice véritable doit être de dire que selon que l'on soit gendarme ou nègre, la justice garde la couleur de l'équité.

Dire ou faire le contraire se résumerait à une seule réalité : celle du colonialisme judiciaire.

Il s'appelait Jean-Lucien ARGELIER dit Libert !

POINTE-A-PITRE, Le 14 avril 2026

Les Avocats de la famille réunis dans le Kolèktif Défans a la Défans.

Patrice TACITA – Bâtonnier Roland EZELIN – Bâtonnier Georges-Emmanuel GERMANY – Evita CHEVRY
– Gabriel DANCHET-GORDIEN – Joséline GELABALE